

ENVIRONNEMENT



Rapport de la campagne annuelle du CDP

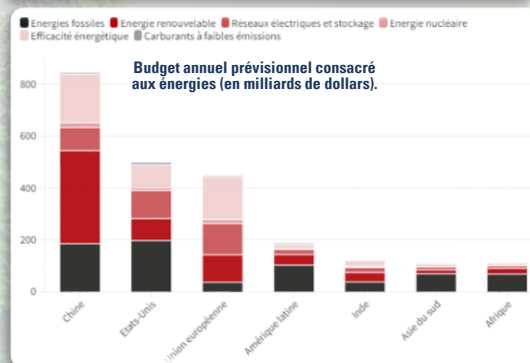
Chaque année, l'ONG internationale Carbon Disclosure Project soumet à un panel de près de 75 000 entreprises un questionnaire afin d'évaluer leurs impacts environnementaux et leur stratégie climat. Le rapport sur la publication de **plan de transition climatique** met en avant plusieurs observations : le nombre d'entreprises ayant déclaré avoir mis en place ce type de plan augmente d'année en année. Ainsi, en 2023, **1 entreprise sur 4** (environ 5 900 sur 23 700 répondants) a déclaré avoir mis en place un plan de **transition avec un objectif à 1,5°C**. Cependant seules **2%** d'entre elles communiquent sur l'intégralité des critères qui permettent de juger de la crédibilité de leur plan. Parmi les critères peu ou non renseignés on retrouve les **émissions indirectes** (scope 3), mais aussi la planification financière, la supervision au niveau du conseil d'administration ou encore la mise en place d'indicateurs de performance pour les cadres dirigeants. Globalement, et sans grande surprise, ce sont les **entreprises cotées**, poussées par la réglementation, qui s'impliquent en majorité dans la mise en place des plans de transition. Et ce sont les secteurs de la **production d'électricité**, des **services financiers** et des **infrastructures** qui fournissent le plus d'informations. Au niveau géographique, le **Japon** arrive en tête, alors qu'en Europe, la **France et l'Allemagne** enregistrent les plus fortes augmentations d'entreprises publiant le maximum d'informations.

Source : CDP

Etat des lieux des investissements dans l'énergie décarbonée



NB : les énergies décarbonées comprennent les énergies renouvelables, le nucléaire, l'efficacité énergétique et les carburants à faible émissions



Source : AIE



FINANCE DURABLE

Valorisation des projets catalyseurs d'activités vertes

L'International Capital Market Association (ICMA) a publié en juin son **guide sur les Green Enabling Projects**. Dans la continuité des Principes des obligations vertes, il était important de se pencher sur les **projets dans des activités non explicitement vertes mais essentielles** dans la chaîne de valeur des activités vertes. Ainsi, le guide fournit des orientations pour identifier des projets capables de **catalyser** et/ou **intensifier** la transition vers une économie bas carbone. Pour l'ICMA, qualifier un projet de Green Enabling **nécessite de répondre à des critères spécifiques et à des exigences de transparence**. Ainsi, ces projets doivent i) démontrer leur **caractère indispensable** dans la chaîne de valeur, ii) ne pas utiliser des activités fortement émettrices de gaz à effet de serre si d'autres solutions existent, iii) offrir des **avantages** environnementaux clairs, attribuables et quantifiables, iv) démontrer qu'ils **atténuent** les incidences sociales ou environnementales négatives, conformément aux taxonomies en vigueur. A cela s'ajoute bien sûr un bon niveau de **traçabilité**, permettant de vérifier chacun des critères définis.

Ces projets sont identifiables en particulier les secteurs suivants : **Exploitation minière et métaux** (déploiement d'une flotte de véhicules propres...) - Equipements pour le **bâtiment** et la **construction** (projets de prévention et de contrôle de la pollution...) - **Produits chimiques** (fabrication de matériaux d'isolation des bâtiments...) - Réseaux de TIC et de télécommunications (efficacité énergétique via les réseaux intelligents...) - **Fabrication de pièces et de composants industriels** (le développement de réseaux électriques renouvelable...).

La SBTi relève son niveau d'exigence

La **Science-based targets Initiative (SBTi)**, fondée en 2015 par le World Resources Institute, le Carbon Disclosure Project, le Pacte mondial des Nations Unies et le World Wide Fund for Nature, élabore des **normes**, des **outils** et des **orientations** pour permettre aux entreprises et aux institutions financières de fixer des **objectifs conformes** aux dernières données scientifiques sur le **climat**. En outre, elle **évalue** et **valide** les objectifs des entreprises et des institutions financières. Fin 2023, **4 205** entreprises et institutions financières avaient fait valider leurs objectifs climat, validation qui devient un des critères très souvent utilisé pour justifier la durabilité ou non d'un investissement.

Récemment, et suite à plusieurs polémiques, une mise à jour des exigences a été opérée : i) les **délais** de réduction des émissions de scope 1 et 2 passent de 5-15 ans à 5-10 ans, ii) les **atténuations** des émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 passent de 2° à 1,5°C et iii) des **critères spécifiques** pour les institutions financières ont été créés.

Concernant les **institutions financières** précisément, SBTi a élaboré une nouvelle norme « Fi Net-Zéro » afin de leur permettre de définir des **objectifs à court et à long termes**. Les nouveaux critères s'appliquent également aux émissions de gaz à effet de serre indirect (scope 3). A terme les lignes directrices devraient recommander **l'élimination progressive du financement du pétrole et du gaz**. Les institutions financières qui ont déjà des objectifs validés par le SBTi devront **mettre à jour** leurs objectifs en fonction des dernières évolutions dans un **délais de 5 ans** à compter de leur date de validation.

Sources : ICMA - SBTi



GOUVERNANCE

Bilan des Assemblées générales françaises

Mi juin les assemblées générales de plus de 100 entreprises du SBF 120 s'étaient déjà tenues.

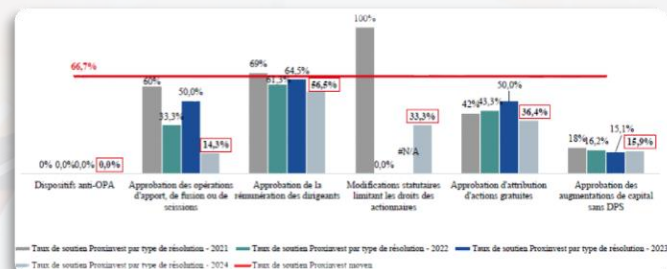
On aurait pu penser que l'augmentation record des dividendes (+9% en moyenne) et des cours de bourse en progression depuis 2023 limiteraient sensiblement les votes contestataires. S'il y en a eu moins que les 98 de 2023, cette année **57 résolutions ont été soutenues avec moins de 80% des voix et 2 ont été rejetées (vs 1 en 2023)**. Comme à l'accoutumée, les résolutions les plus contestées ont concerné les **rémunérations** : ainsi celle d'**Olivier Roussat** (Bouygues) n'a emporté que 77% des votes ; 73% pour celle de **Francisco Milleri** (EssilorLuxottica) ; seulement 70% de votes favorables pour celles de **Alexandre Bompard** (Carrefour), **Carlos Tavares** (Stellantis) et **Bertrand Dumazi** (Edenred). Le score est même descendu à **65%** pour la rémunération de **Sébastien Bazin** (Accor). Quant aux résolutions rejetées elles ont concerné les **Bons Bretons chez Accor** (Bons défensifs proposés en cas d'OPA) et la **rémunération du DG d'Euronext** (qui du fait de la localisation du siège au Pays-Bas n'est pas soumis à la loi française de vote contraignant...). Le **renouvellement des PDG** a aussi été un sujet de réticence : le mandat d'administrateur de Francisco Milleri, **PDG d'EssilorLuxottica**, a été approuvé à 82,96% ; celui d'Arthur Sadoun, nommé **PDG de Publicis**, à 77,6% et celui de Patrick Pouyanné, **PDG de TotalEnergies** à 75,73 %.

Quid des **résolutions externes** ? 11 ont été proposées cette année (vs 7 en 2023), mais 4 n'ont pas été soumises au vote.

On notera en particulier le refus de **TotalEnergies** sur la séparation des pouvoirs de Président et Directeur Général avec poursuite devant les tribunaux qui, in fine, ont jugé légitime du refus du pétrolier. Mais le sujet des refus de mise à l'ordre du jour de résolutions externes n'est pas clos pour autant.

Les 3 résolutions déposées chez **Seb**, relatives au conflit familial entre les 2 holdings, ont recueilli entre 12% et 17% des suffrages et chez **Orange** la résolution du FCPE demandant une attribution d'actions gratuites spécifiques aux salariés a reçu près de 20% des voix. Deux faits marquants 2024 : **aucune résolution externe spécifiquement sur le sujet climat** n'a été déposée et seuls **5 groupes** - TotalEnergies, Amundi, Gecina, Altarea Cogedim et Icade - ont fait approuver leur politique climatique par leurs actionnaires, contre 9 l'an dernier.

Promepar AM s'appuie depuis plusieurs années sur la politique de vote de **Proxinvest** pour les **AG françaises**. Le graphe ci-dessous représente **l'évolution du taux de soutien** pour 6 catégories de résolution.



Sources : Scalens - Proxinvest



EN BREF

◆ **Saint Gobain** : depuis le 6 juin, à l'issue de l'assemblée générale les fonctions de Président du conseil et de Directeur général ne sont plus séparées ; jusqu'alors DG, Hervé Bazin est donc devenu PDG. Jean François Cirelli assure quant à lui la fonction d'administrateur référent.

◆ **STMicroelectronics** va construire en Sicile la première usine de puces à partir de carbure de silicium (SiC) pour véhicules électriques, infrastructures de recharge rapide, énergies renouvelables et diverses applications industrielles, y compris les centres de données. Ces puces supportent des courants électriques plus élevés et ont des fuites plus faibles que les semi-conducteurs traditionnels en silicium.

◆ **Danone, DMC, Michelin et le Crédit Agricole Centre France** s'associent pour créer à Clermont-Ferrand une plateforme industrielle de biotechnologie de pointe, capable de développer à échelle industrielle la fermentation de précision pour produire des matériaux et des ingrédients biosourcés (protéines, vitamines, fibres, enzymes, colle ...)

◆ **Google** a vu ses émissions carbonées augmenter de 48% en 2023 par rapport à 2019, pour atteindre 14,3 millions de tonnes. Le géant californien explique ce bond par l'explosion des besoins en intelligence artificielle, et par conséquent le besoin en énergie des data centers. « *À mesure que nous intégrons l'IA dans nos produits, la réduction des émissions pourrait s'avérer difficile* ». Un problème auquel sont évidemment aussi confrontés ses concurrents, tels que Microsoft, Amazon etc...

◆ **PEAC** : Depuis le 1er juillet tout résident français âgé de moins de 21 ans peut ouvrir un Plan d'Épargne Avenir et Climat. Selon une étude d'impact de la loi relative à l'industrie verte, les mineurs détiendraient près de 40 milliards d'euros d'épargne.

◆ **Suggestion de lecture** : « *Sous écran total - du mythe de l'homme augmenté à la cyberaddiction* » de Karine Leusse.



Toute l'équipe de Promepar AM vous souhaite un très bel été !



VOTRE CONTACT



Murielle HERMELLIN

Responsable ISR

Murielle.hermellin@bred.fr



www.promepar.fr



www.linkedin.com/company/25263774

PROMEPAR AM est signataire de

